



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-498

Objet : Rue du Jeu de Paume

Circulation interdite (par panneaux route barrée)

Stationnement interdit au droit de l'habitation

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 2 septembre 2019, présentée par Madame Sylviane Sereuil – 3 rue de la Fée de l'Aulne – 35580 Guichen, afin de permettre un emménagement au n°14 rue du Jeu de Paume à Redon

Considérant que pour permettre le bon déroulement de cet emménagement il y a eu lieu, rue du Jeu de Paume, d'interdire la circulation (par panneaux route barrée) et le stationnement au droit de l'habitation, le samedi 21 septembre 2019, à partir de 11h et ce pour une durée d'environ 4 heures,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement l'intervention citée ci-dessus, il y a lieu, rue du Jeu de Paume, d'interdire la circulation (par panneaux route barrée) et le stationnement au droit de l'habitation, le samedi 21 septembre 2019, à partir de 11h et ce pour une durée d'environ 4 heures.

ARTICLE 2 : Les Services Techniques de la Ville de Redon fourniront la signalisation sur le lieu. Madame Sylviane Sereuil devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 11 septembre 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée

à la Circulation et au Stationnement



P/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques

De l'Aménagement et du Patrimoine